



Commune d'IZIEU (Ain)  
25, rue des Lauzes  
01300 IZIEU  
Téléphone 04 79 87 23 00  
mairie-izieu@orange.fr

## Procès-verbal

### Séance du conseil municipal du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

**Date de la convocation** : 06 novembre 2023

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

**Présents :**

MARTIN-BARBAZ Denis  
PLANTIER-CHÂTEAU Josiane  
COSTAOUEC Romain  
DURAND-DAVIES Delphine  
JULLIEN Chantal

LACOUR Yves  
LUTRIN Pierre  
VANBERVLIET Michel  
VILLIER Julien

**Absent** : GACON Alain

**Le quorum** est atteint, la séance est déclarée ouverte.

**Secrétaire de séance** : DURAND-DAVIES Delphine

### Ordre du jour :

**1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2023**

Vote à l'unanimité

## **2 – Information grange de Pluis :**

Le notaire n'ayant toujours pas établi le titre de propriété à la commune de Izieu, rendez-vous a été pris auprès de Maître Renou. Au cadastre M.Dufour et la commune sont inscrits comme propriétaires.

D'où nouveau rendez-vous avec maître Saramito (notaire de Jérôme Dufour) M. Dufour et Denis Martin-Barbaz .

M.Dufour a fait établir par Maître Saramito une demande pour acquérir ce bien par prescription trentenaire. Après confrontation, les conditions d'acquisition n'étant pas remplies, l'acte sera cassé et la propriété réintégrée à la commune de Izieu.

## **3 - Délibération n°70**

### **Délibération appartement rue des lauzes**

La locataire a quitté les lieux, laissant derrière elle un appartement insalubre.

Face à l'urgence de débarrasser les lieux, deux entreprises de débarras et de désinfection ont été contactées pour devis.

Chris'Recycle Service : 3 250 € TTC

Debarras Savoie Service : 3 400 € TTC

Le conseil municipal valide le choix de l'entreprise Chris'services – Vote à l'unanimité.

## **4 – Délibération n°71**

### **Délibération devis réfection du parking de la maison des associations (ancienne caserne des pompiers)**

Raclage, remise en forme des pentes, compactage sur 337 m<sup>2</sup>

Devis Couthon : 3767 € HT - 4 520,40 TTC

Vote à l'unanimité

## **5 – Délibération n°72**

### **Délibération pour l'enfouissement des réseaux secs à Pluis**

Devis SIEA :

Electrification.....325 500 TTC reste à charge de la commune : 211 575 €

Télécom..... 32 400 TTC reste à charge de la commune : 29 160 €

Eclairage public..... 33 500 TTC reste à charge de la commune : 21 506 €

Montant total des travaux pour la commune : 262 241 € TTC

Pour savoir si ces travaux sont réalisables, une prévision budgétaire est présentée comme suit :

Montant de la trésorerie à ce jour : 552 000 €  
Recettes investissement :  
Vente de la grange : .....100 000 €

Dépenses investissement :  
Enfouissement : .....262 000 €

Forêt commune de Peyrieu : ..... 10 000 €  
Subventions..... 49 000 €

Eau – Assain. CCB..... 73 000 €  
Travaux réseau d'eau..... 7 000 €  
Facture Terrier..... 21 000 €  
Achat terrain Delatour... 20 000 €  
Salle des fêtes..... 47 000 €

Total recettes : 711 000 €  
Total dépenses : 430 000 €

Reste : 281 000 € sans charger la commune d'un emprunt.  
Vote des travaux d'enfouissement à Pluvis à l'unanimité.

## **6 – Délibération pour l'éclairage LED sur le haut du village**

Devis SIEA :

21 400 € TTC , à charge de la commune : 17 709,54 €.

Ces lampadaires étant relativement récents, doit-on envisager une extinction sur le haut du village ?

A revoir lors d'un prochain conseil.

Ne donnons pas suite pour le moment à cet avant-projet.

## **7 – Délibération n°73**

**Délibération pour le reste à charge de la commune concernant les travaux sur le réseau d'eau à Pluvis.**

Renouvellement de la conduite d'eau potable : 53 000,02 à charge de la CCBS  
Assainissement 16 416,00 à charge de la CCBS

A charge de la commune : 665 € pour le raccordement de la grange à l'assainissement.

Part de la commune concernant la conduite d'eau pour un montant total de 6 747 € qui comprend

2 200 € pour des fournitures et la pose d'un poteau incendie à charge de la commune.

Vote à l'unanimité.

La CCBS nous informe de la réfection de la route du Château en début d'année 2024 (excédent budget 2023)

## **8 - Délibération n°74**

### **Délibération pour la convention de participation financière aux frais de fonctionnement médiathèque et cité de l'enfant :**

- Signature d'une Convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la médiathèque de Brégner-Cordon
- Signature d'une Convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la « Cité Intercommunale de l'enfant »

Vote à l'unanimité

## **9 - Délibération n°75**

### **Délibération pour les frais de fonctionnement de l'école, de la médiathèque et de la cité de l'enfant**

Pour 2021 : 18 449 €

Pour 2022 : 16 837 €

Vote à l'unanimité

## **10 - Délibération n°76**

### **Délibération pour primes de fin d'année**

La secrétaire de Mairie et l'employée municipale travaillent à temps partiel sur la commune. Elles demandent de bénéficier d'une prime de fin d'année pour reconnaissance du travail accompli. Le conseil délibère pour accorder une prime exceptionnelle de 1 000 € net pour 2023. Vote à l'unanimité.

## **11 – Travaux ONF au Grand Thur**

Le technicien forestier de la commune nous propose la mise en place d'une table d'orientation sur la parcelle 10, ainsi qu'un point d'observation sécurisé au sommet du Grand Thur (à chiffrer). Suite favorable, rendez-vous sera pris pour visite sur place. Avis réservé pour l'emplacement.

## **12 – Repas des aînés**

Fixé au 16 décembre 2023 à midi à l'auberge du Grand Thur à Izieu. Les bulletins d'inscription seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres.

## Délibération n°77

**Demande de subvention du sou des écoles de Brégnier-Cordon : 250 € accordés**

Vote à l'unanimité

### Questions diverses :

**Illuminations** : pose des lumières

**Repas annuel du Conseil Municipal** le 8 décembre à 19h30 à la salle des fêtes (fondue)

**Voeux de Monsieur le Maire** le samedi 6 janvier à la salle des fêtes à 18h30

**Projet photovoltaïque** : suite à la réception du rapport pré-diagnostique écologique Ecotope flore et faune, attendre l'avis de Monsieur le Sous-Préfet.

Démarche faite auprès de l'entreprise CVE pour obtenir une nouvelle étude : envoi du plan de la parcelle.

**Arrêté préfectoral** : membres des commissions de contrôle lors des élections: Yves et Catherine Lacour

**Le Conseil Départemental** attribue à la commune pour 2023 au titre de la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle 2022 la somme de **8 440 €**. Attribue au titre de certains droits d'enregistrement (TADE) perçus en 2022 la somme de **57 337 €**

Quelques perturbations lors du ramassage des bennes de tri en raison de la panne d'un camion.

**BSA** demande une salle pour la chorale chaque mois : la location aux associations est fixée à trois fois par an selon le règlement communal.

**Dossier lavoir rue des lauzes** : le projet sera représenté à la Fondation du Patrimoine en 2024.

**Fin de séance** : 22 h 06

**Prochain conseil** : lundi 8 janvier



Maire d'Izieu  
Denis Martin-Barbaz

